



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU JEUDI 4 JUILLET 2024

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
28/06/2024

Nombre de délégués en exercice	283
Nombre de membres présents	27

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre juillet à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de La Croix Blanche sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 24_046_C

**Objet de la
délibération :**
**Régularisation des
immobilisations des
communes transférées**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 27 juin 2024 (116 présent pour un quorum à 142), le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le jeudi 4 juillet 2024 à 9 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Franck BERNARD (Auradou), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Alain BAYSSIE (Cassignas), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Chantal GILLES (Dausse), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Bernard BITTNER (Laparade), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Éric MARCUZZO (Monbalen), Max MICHEL (Moustier), Aldo RUGGERI (Prayssas), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Didier SOULIER (Saint Georges), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Daniel RENTENIER (Sembas), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MELON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI de la Lémance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GERION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonnès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et SI La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclothes), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Jean-Pierre MOULY (2 voix – Fumel et le SI de la Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage La Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautsvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonie), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre RÉAU (Le Fréchou),

Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédats), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Jean-Michel SAINT-SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ et Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christine LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint Sardos), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUEÉ et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE

(Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD’HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Patrick BEHAGUE et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUERIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d’Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel ROUQUIER (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Gérard RÉGNIER (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villéréal), Alain DALLA MARIA (Villeteon), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Didier CAYSSILLE et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Secrétaire de Séance : Christine SATTA

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 24_046_C

Objet : Régularisation des immobilisations des communes transférées

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant que suite aux nombreux transferts des compétences eau et assainissement qui ont eu lieu depuis 2019 et aux Procès-Verbaux de transferts qui ont suivi, le Syndicat n'a pas pu intégrer et donc amortir dans les temps les immobilisations des communes transférées suivantes : Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Calonges, Clairac, Laparade, Lavardac, Le Mas d'Agenais, Montgaillard, Montpoullan, Pompiey n'ont pas été comptabilisés durant les exercices antérieurs. ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de prévoir la régularisation des amortissements non réalisés des biens inventoriés sur ces communes ;

Aussi, il convient, en accord avec le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Agen, de régulariser ces opérations par le biais du compte 1068 en autorisant le receveur municipal à comptabiliser les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

Budget Eau Mutualisé (en €)

Immobilisations		
Comptes	Débit	Crédit
1068	688 761,51	0
28172	0	14 755,30
28173	0	163 390,77
28175	0	468 435,24
28087	0	3 190,35
28031	0	38 989,85
Total	688 761,51	688 761,51

Subventions d'investissement		
Comptes	Débit	Crédit
139111	65 414,13	0
13913	30 008,50	0
13916	45 558,55	0
1068	0	140 981,18
Total	140 981,18	140 981,18

Budget Assainissement Collectif Mutualisé (en €)

Immobilisations		
Comptes	Débit	Crédit
1068	1 644 136,53	0
28172	0	11 584,95
28173	0	588 629,81
28175	0	964 200,06

Subventions d'investissement		
Comptes	Débit	Crédit
139111	209 938,89	0
13917	4 187,10	0
13913	468 208,35	0
13916	2873 ,00	0

AR Prefecture

047-254702491-20240704-24_046_C-DE
Reçu le 15/07/2024
Publié le 15/07/2024

28087	0	24 901,38
28031	0	6 650,00
2801	0	35 731,93
28032	0	12 438,40
Total	1 644 136,53	1 644 136,53

13918	30 161,25	0
1068	0	715 368,59
Total	715 368,59	715 368,59

Budget Régie Eau Potable (en €)

Immobilisations		
Comptes	Débit	Crédit
1068	65 528,33	0
28173	0	6 759,81
28175	0	13 804,94
28178	0	44 963,58
Total	65 528,33	65 528,33

Budget Régie Assainissement Collectif (en €)

Immobilisations		
Comptes	Débit	Crédit
1068	14 486,11	0
28173	0	5 260,05
28175	0	9 226,06
Total	14 486,11	14 486,11

Il est donc proposé au Comité de donner son accord pour ces régularisations d'amortissements.

**Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical**

À l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord pour régulariser les opérations par le biais du compte 1068 en autorisant le receveur municipal à comptabiliser les écritures d'ordre non budgétaires indiquées ci-dessus ;

PRÉCISE que ces régularisations sont sans impact sur les résultats des budgets du Syndicat car il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires.

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente Geneviève LE LANNIC	Le secrétaire de séance Christine SATTA
--	--